

# L'accompagnement scolaire des enfants handicapés, défi du nouveau gouvernement

Paris, 23 mai 2017 (AFP) -

Améliorer la scolarisation des enfants handicapés dans les écoles ordinaires est l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron. Désormais élu, il va devoir répondre aux attentes de parents et d'auxiliaires de vie scolaire, qui s'élèvent contre le manque de formation et la précarité du métier.

Lors du débat de l'entre-deux-tours, M. Macron avait consacré sa "carte blanche" au handicap, "une des priorités de (son) quinquennat".

Devant 16,5 millions de téléspectateurs, il a notamment promis la création de "tous les postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour que les jeunes en situation de handicap puissent aller à l'école".

A la rentrée 2016, 280.000 enfants en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire, un chiffre qui a augmenté de 25% en cinq ans. Parmi eux, 122.000 bénéficiaient d'un accompagnant (83.000 en individuel et 39.000 mutualisés), selon l'Éducation nationale.

S'il n'est pas un préalable à la scolarité, l'accompagnant est indispensable à certains enfants. Or, ces salariés de l'Éducation nationale sont insuffisants, souvent car l'emploi est précaire, "peu valorisé".

"Qui peut être intéressé? C'est affreux, pour un contrat de 20 heures, on gagne 775 euros", s'exclame Sophie, 53 ans, accompagnante d'un garçonnet atteint d'autisme scolarisé en CP.

Assise à ses côtés, elle l'aide à comprendre les exercices, prendre des notes, organiser son travail, et participer à la vie en classe.

Elle-même mère d'un garçon autiste, cette Parisienne dit avoir "mis de côté l'aspect financier": "Quand on les voit rentrer dans la lecture, progresser, être intégrés dans la classe, c'est fabuleux."

- Système 'généreux' -

Pour autant, ni formation, ni connaissance du handicap ni diplôme préalables ne sont exigés.

"On va chercher les AVS à Pôle emploi car on doit être éligible aux contrats aidés. Certains sont sur-diplômés, d'autres n'ont pas toujours un bon niveau scolaire ou de français", regrette Sophie, témoin "d'erreurs de casting".

Valérie, mère d'un adolescent de 13 ans atteint de handicap moteur qui a bénéficié de différents AVS, s'étonne en effet que ces derniers ne soient pas "mieux préparés au handicap".

"Ils doivent construire eux-mêmes la relation avec un enfant dont ils ne savent rien. Ils s'adaptent comme ils peuvent", constate-t-elle, décrivant le lien "très fort" qui unit son fils à ses AVS.

L'intégration en milieu ordinaire est "un défi pour ces enfants", ajoute Valérie, pour qui le système français est "généreux".

Pendant le quinquennat Hollande, des actions ont été menées pour consolider ce métier. En 2014, un statut d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) a été créé, avec la possibilité d'avoir un CDI après six années d'ancienneté.

C'est le cas de Françoise Noreille, 59 ans, qui accompagne deux enfants dans une école élémentaire des Hauts-de-Seine et sera en CDI dès la rentrée.

"Cassée par des années de chômage", cette AVS avait pris cette voie alors qu'elle n'y connaissait rien. "C'est difficile, témoigne-t-elle. Il faut de la patience, de la pédagogie et de l'abnégation pour faire sa place, y compris parmi les enseignants."

Pour Marie-Christine Philbert, secrétaire générale de la Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (Fnaseph), "le problème c'est que le métier est considéré comme une résolution du chômage, pas comme un métier au service d'un jeune qui a besoin de compensation à l'école".

"La qualité n'est pas toujours là mais les AVS ont permis d'ouvrir les portes de l'école à énormément d'enfants", souligne-t-elle toutefois, plaidant pour "qu'on coupe le robinet des emplois aidés qui ne sont ni une solution à la précarité, ni bénéfiques au lien entre le jeune et son accompagnant".

La nomination au secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées de Sophie Cluzel, figure associative



PAYS :France  
SURFACE :102 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 23 mai 2017 - Edition Fil Gen

engagée, a rassuré la profession, qui espère que le dossier sera au programme du nouveau gouvernement.

Et suscité l'espoir de parents qui ne veulent "plus d'enfants qui font leur rentrée sans AVS ou ne peuvent pas faire de sortie scolaire car l'AVS n'a pas le droit de travailler hors périmètre et horaires scolaires", a souhaité dans une lettre ouverte Caroline Boudet, mère de Louise, une fillette porteuse de trisomie 21.

jlo/cel/dar

Afp le 23 mai 17 à 08 00.